

PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2024 – N°4	
DATE DU CD	04 Novembre 2024 à 18h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Nicolas TRIOL
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Marie José QUEREL
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 21	Nicolas TRIOL - Marie José QUEREL - Benjamin BLANC - Éric MAURAS - Alain FOUCARAN - Cathy BLANCHARD - Jacques BOISSIER - Chantal BOURELLY - Laura CAVALLINI - Serge DELESTY - Hubert ESPELLY - Patrick GARCIA - Monique GIMENEZ - Mathieu LAPIERE - Alain LYON - Raoul MAILHAN - Président A.P.C.C Nicolas MANCHON - Myriam NESTI - Gérald RADO - Valérie THER - Jean Marie VENTURA Départ à 19h53 de Laura CAVALLINI qui ne prend pas part aux votes à partir du sujet n° 7 Invités sans droit de vote : Adile BENAFITOU – Gestionnaire « compétition et calendrier » : (excusé) Alexis CHABRIOL et Elycia CALVET – Loly LUCAS C.D.J : (excusés)
Membres absents et représentés : 5	Président de la Fédération des Manadiers Patrick LAURENT (procuration donnée) - Joël DIJON (procuration donnée) - Inès HUGON (procuration donnée) - Vincent MARGNAN (procuration donnée) - Vincent RIBERA (procuration donnée)
Membres absents non représentés : 8	Magalie RENAUD - Christophe PELLENC – Serge GARCIA – Stéphane IOCHUM - Hedi CHEBAIKI - Romain FOUQUE - Christel BESSER - Youssef ZEKRAOUI
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer

Le Président Nicolas TRIOL ouvre la séance à 18h37

DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Comité directeur est composé de 34 membres élus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 membres présents ▪ 5 membres absents et représentés (procurations) ▪ 8 membres absents non représentés <p>Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 12), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer.</p> <p><u>Article 13 des Statuts FFCC.</u></p> <p>Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.</p>

	Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour
Sujet N°1	Approbation du P.V du Comité Directeur du 09 Août 2024
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	La Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL propose de délibérer sur le PV du Comité Directeur du 09 Août 2024 (envoyé par mail dans la convocation)
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26
Décision	Le P.V du Comité Directeur du 09 Août est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL/ Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Publication site FFCC

Sujet N°2	Modifications de l'Annexe 5 et mise à jour du règlement sportif- Présentation - Approbation																																																																																																																				
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL																																																																																																																				
Proposition de Délibération	Propositions de modifications du Tableau de L'Annexe 5 : Limitation du nombre des raseurs en piste Pour la catégorie des pistes C lors des courses de taureaux sans nom, à savoir : Taureaux Jeunes – Etalons Vaches Jeunes – Taureaux Neufs - Vaches Neuves Tableau Actuel																																																																																																																				
	<p style="text-align: center;">ANNEXE 5 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASEURS EN PISTE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="3">CATEGORIES DE PISTE</th> <th colspan="4">RASEURS</th> <th colspan="2">TOURNEURS</th> </tr> <tr> <th colspan="2">AS</th> <th colspan="2">AVENIR / HONNEUR</th> <th>AS</th> <th>AVENIR HONNEUR</th> </tr> <tr> <th>MINI GR 1</th> <th>MAXI</th> <th>MINI</th> <th>MAXI</th> <th>MINI GR 3</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>6</td> <td>Pas de maxi</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>4</td> <td>5 4</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>6</td> <td>Pas de maxi</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>4</td> <td>5 4</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>5</td> <td>Pas de maxi</td> <td>5</td> <td>8</td> <td>2</td> <td>4 4</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>5</td> <td>Pas de maxi</td> <td>5</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>4 4</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>5</td> <td>Pas de maxi</td> <td>5</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>4 2</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CATEGORIES DE PISTE</th> <th colspan="2">LIGUES</th> <th colspan="2">TAUREAUX JEUNES – ETALONS VACHES JEUNES</th> <th colspan="2">TAUREAUX NEUFS VACHES NEUVES</th> <th colspan="2">VACHES COCARDIERES</th> </tr> <tr> <th>STAGIAIRES</th> <th>TOURNEURS</th> <th>RASEURS</th> <th>TOURNEURS</th> <th>RASEURS</th> <th>TOURNEURS</th> <th>RASEURS</th> <th>TOURNEURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>6</td> <td></td> <td>Pistes</td> <td>2</td> <td>Pistes A, B, C</td> <td></td> <td>Pistes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>sauf pistes à 8 citées dans l'article 202</td> <td>2</td> <td>A, B, C, D, E Selon les règles</td> <td></td> <td>Avénir Honneur</td> <td>2</td> <td>A, B, C, D, E</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td>Avénir/Honneur</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Avénir/Honneur</td> <td></td> </tr> <tr> <td>E</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 plus 2 entrants ou 5 plus 1 entrant</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans les courses aux As, il est laissé le choix à l'organisateur du nombre de raseurs sans minimum ni maximum. Seule obligation au moins 6 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes A et B et 5 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes C - D - E et quel que soit le nombre de raseurs invités, la possibilité d'un entrant est toujours maintenue. Si le quota n'est pas atteint, le coefficient de la course est réduit de 0,5, sauf pour les journées à 3 ou 4 courses aux AS et pour les journées où le quota est neutralisé par la cellule compétition suite à un nombre trop important de raseurs blessés du groupe 1.</p> <p>Dans les courses Avenir et Honneur, voir tableau ; concernant les entrants, 1 au-delà du maximum. Si le nombre d'invités n'atteint pas le maximum, le nombre d'entrants possible peut aller jusqu'au nombre d'invités maximal mais pas au-delà. Exemple : 6+2 en A et B ; 5+3 ou 6+2 ou 7+1 en C ; 5+2 ou 6+1 en D et E.</p> <p>NB – 1) Dans les catégories A, B et C, le Maxi de raseurs invités fixé ci-dessus pourra être dépassé à la convenance de l'organisateur, dans ce cas-là, il y aura toujours la possibilité d'un entrant en plus des invités. Seuls les organisateurs de la Cocarde d'Or d'Arles peuvent sans limitation faire entrer en piste les raseurs des catégories du groupe 1, 2 ou 3 ainsi que 10 tourneurs répartis équitablement entre les droitiers et les gauchers.</p> <p>2) Les courses seront reconnues et homologuées par la FFCC à condition que le nombre d'invités minimum soit respecté.</p> <p>3) Concernant les entrants, si un ou plusieurs invités sont absents au moment de la capelada, ou s'il y a un blessé qui avant l'entracte a remis à la présidence un certificat de lésion l'autorisant à quitter la piste, la place est ouverte à un ou plusieurs entrant(s) à hauteur du nombre des absents ou blessé(s).</p>	CATEGORIES DE PISTE	RASEURS				TOURNEURS		AS		AVENIR / HONNEUR		AS	AVENIR HONNEUR	MINI GR 1	MAXI	MINI	MAXI	MINI GR 3		A	6	Pas de maxi	6	8	4	5 4	B	6	Pas de maxi	6	8	4	5 4	C	5	Pas de maxi	5	8	2	4 4	D	5	Pas de maxi	5	7	2	4 4	E	5	Pas de maxi	5	7	2	4 2	CATEGORIES DE PISTE	LIGUES		TAUREAUX JEUNES – ETALONS VACHES JEUNES		TAUREAUX NEUFS VACHES NEUVES		VACHES COCARDIERES		STAGIAIRES	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS	A									B	6		Pistes	2	Pistes A, B, C		Pistes		C	sauf pistes à 8 citées dans l'article 202	2	A, B, C, D, E Selon les règles		Avénir Honneur	2	A, B, C, D, E	4	D			Avénir/Honneur				Avénir/Honneur		E					4 plus 2 entrants ou 5 plus 1 entrant			
CATEGORIES DE PISTE	RASEURS				TOURNEURS																																																																																																																
	AS		AVENIR / HONNEUR		AS	AVENIR HONNEUR																																																																																																															
	MINI GR 1	MAXI	MINI	MAXI	MINI GR 3																																																																																																																
A	6	Pas de maxi	6	8	4	5 4																																																																																																															
B	6	Pas de maxi	6	8	4	5 4																																																																																																															
C	5	Pas de maxi	5	8	2	4 4																																																																																																															
D	5	Pas de maxi	5	7	2	4 4																																																																																																															
E	5	Pas de maxi	5	7	2	4 2																																																																																																															
CATEGORIES DE PISTE	LIGUES		TAUREAUX JEUNES – ETALONS VACHES JEUNES		TAUREAUX NEUFS VACHES NEUVES		VACHES COCARDIERES																																																																																																														
	STAGIAIRES	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS	RASEURS	TOURNEURS																																																																																																													
A																																																																																																																					
B	6		Pistes	2	Pistes A, B, C		Pistes																																																																																																														
C	sauf pistes à 8 citées dans l'article 202	2	A, B, C, D, E Selon les règles		Avénir Honneur	2	A, B, C, D, E	4																																																																																																													
D			Avénir/Honneur				Avénir/Honneur																																																																																																														
E					4 plus 2 entrants ou 5 plus 1 entrant																																																																																																																

Proposition d'Evolution

ANNEXE 5 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASETEURS EN PISTE

CATEGORIES DE PISTE	RASETEURS					TOURNEURS	
	AS		AVENIR / HONNEUR		AVENIR UNIQUE	AS	AVENIR HONNEUR
	MINI GR 1	MAXI	MINI	MAXI	MINI GR 3		
A	6	Pas de maxi	6	8	4	5	4
B	6	Pas de maxi	6	8	4	5	4
C	5	Pas de maxi	5	8	2	4	4
D	5	Pas de maxi	5	7	2	4	4
E	5	Pas de maxi	5	7	2	4	2

CATEGORIES DE PISTE	LIGUES		TAUREAUX JEUNES ETALONS VACHES JEUNES		TAUREAUX NEUFS VACHES NEUVES		VACHES COCARDIERES	
	STAGIAIRES	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS
A	6 sauf pistes à 8 citées dans l'article 202	2	Pistes A et B Selon les règles Avenir/Honneur	2	Pistes A et B Selon les règles Avenir/Honneur	2	Pistes A, B, C, D, E Selon les règles Avenir/Honneur	4
B								
C								
D								
E								

Dans les courses aux AS, il est laissé le choix à l'organisateur du nombre de raseurs sans minimum ni maximum. Seule obligation au moins 6 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes A et B et 5 raseurs invités du groupe 1 dans les pistes C - D - E et quel que soit le nombre de raseurs invités, la possibilité d'un entrant est toujours maintenue. Si le quota n'est pas atteint, le coefficient de la course est réduit de 0,5, sauf pour les journées à 3 ou 4 courses aux AS et pour les journées où le quota est neutralisé par la cellule compétition suite à un nombre trop important de raseurs blessés du groupe 1.

Dans les courses Avenir et Honneur, voir tableau ; concernant les entrants, 1 au-delà du maximum. Si le nombre d'invités n'atteint pas le maximum, le nombre d'entrants possible peut aller jusqu'au nombre d'invités maximal mais pas au-delà. Exemple : 6+2 en A et B ; 5+3 ou 6+2 ou 7+1 en C ; 5+2 ou 6+1 en D et E.

NB -

1) Dans les catégories A, B et C, le Maximum de raseurs invités fixé ci-dessus pourra être dépassé à la convenance de l'organisateur, **mais notifié à la Fédération avant le jeudi midi. Dans ce cas-là**, il y aura toujours la possibilité d'un entrant en plus des invités.

Seuls les organisateurs de la Cocarde d'Or d'Aries peuvent sans limitation faire entrer en piste les raseurs des catégories du groupe 1, 2 ou 3 ainsi que 10 tourneurs répartis équitablement entre les droitiers et les gauchers.

2) Les courses seront reconnues et homologuées par la FFCC à condition que le nombre d'invités minimum soit respecté.

3) Concernant les entrants, si un ou plusieurs invités sont absents au moment de la capelado, ou s'il y a un blessé qui avant l'entracte a remis à la présidence un certificat de lésion l'autorisant à quitter la piste, la place est ouverte à un ou plusieurs entrant(s) à hauteur du nombre des absents ou blessé(s).

Délibération

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

POUR : 25

Décision

Annexe 5 : La Limitation du nombre de raseurs catégorie de course Taureaux Jeunes Etalons, Vaches Jeunes, Taureaux Neufs et Vaches Jeunes pour les pistes C, est : **Approuvée à la Majorité**

Proposition de Délibération

Propositions de modification de l'Article 152 – Course renvoyée

Texte Actuel

Article 152 – Course renvoyée

En cas de renvoi de course, les raseurs non invités et faisant partie du groupe correspondant à la course seront prioritaires en fonction de leur classement.

Proposition de Modification

Article 152 – Course renvoyée

En cas de renvoi de course, les raseurs non invités et faisant partie du groupe correspondant à la course seront prioritaires en fonction de leur classement.

Quand une course est renvoyée, les raseurs invités doivent être les mêmes qu'auparavant (sauf blessure ou invitation ce jour-là dans une autre piste). Dans ce cas, ils peuvent être remplacés par un raseur du même groupe. Le coefficient appliqué est celui du jour du report de la course.

Dans le cas où les courses sont reportées à des dates différentes, les raseurs invités à une de ces courses ne sont pas prioritaires pour faire les entrants.

Délibération

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

	POUR : 26
Décision	L'Article 152 – Course renvoyée est : Approuvé à l'Unanimité
Proposition de délibération	<p>A la suite de la modification de l' Article 152 : mise à jour de l'article 242 du règlement sportif</p> <p>Texte Actuel</p> <p>Article 242 – Règles de participation des raseteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raseteurs, tourneurs et entrants présumés doivent se présenter au minimum demi-heure avant la course. • Aucun raseteur ne pourra entrer en piste après la capelado même s'il y a de la place. Sauf cas de blessure en course entraînant un nombre de raseteur inférieur au quota. <ul style="list-style-type: none"> • Les raseteurs et tourneurs doivent communiquer leurs équipes raseteurs/tourneurs avant le début de saison. Chaque raseteur ou tourneur est autorisé à changer d'équipe une fois seulement par saison, et ceci avant le 15 août. • Le président de course doit équilibrer le nombre de tourneurs à droite et à gauche, afin d'harmoniser les conditions de la course ; le déplacement des tourneurs se fera en fonction du classement décroissant des raseteurs. Cette opération devra être réalisée avant le début de la course. Cependant, en cas de nécessité, le président de course pourra, pendant la course, revoir ce rééquilibrage. • En cas d'annulation d'une course pour intempérie : <ul style="list-style-type: none"> o Les raseteurs et tourneurs invités à cette course ne sont pas prioritaires pour entrer dans les autres courses, sauf remplacement de raseteur blessé. o En cas de report de la course annulée, les raseteurs qui n'ont pu courir le jour de l'annulation ne sont pas prioritaires pour entrer dans la course reportée. • Priorité des entrants : <ul style="list-style-type: none"> o Trophée des As : groupe 1, puis groupe 2, puis groupe 3 o Trophée Honneur : groupe 2, groupe 3, groupe 1 o Trophée Avenir : groupe 3, groupe 2, groupe 1 o Dans les 3 cas, si les prétendants à l'entrée sont du même groupe, c'est leur classement qui détermine l'ordre d'entrée. Les mieux classés sont prioritaires. o L'entrée des tourneurs se fait en fonction des raseteurs invités puis des raseteurs les mieux classés. <p>Proposition d'Evolution</p> <p>Article 242 – Règles de participation des raseteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raseteurs, tourneurs et entrants présumés doivent se présenter au minimum demi-heure avant la course. • Aucun raseteur ne pourra entrer en piste après la capelado même s'il y a de la place. Sauf cas de blessure en course entraînant un nombre de raseteur inférieur au quota. <ul style="list-style-type: none"> • Les raseteurs et tourneurs doivent communiquer leurs équipes raseteurs/tourneurs avant le début de saison. Chaque raseteur ou tourneur est autorisé à changer d'équipe une fois seulement par saison, et ceci avant le 15 août. • Le président de course doit équilibrer le nombre de tourneurs à droite et à gauche, afin d'harmoniser les conditions de la course ; le déplacement des tourneurs se fera en fonction du classement décroissant des raseteurs. Cette opération devra être réalisée avant le début de la course. Cependant, en cas de nécessité, le président de course pourra, pendant la course, revoir ce rééquilibrage. • En cas d'annulation d'une course pour intempérie : <ul style="list-style-type: none"> o Les raseteurs et tourneurs invités à cette course ne sont pas prioritaires pour entrer dans les autres courses, sauf remplacement de raseteur blessé. o En cas de report de la course annulée, les raseteurs qui n'ont pu courir le jour de l'annulation ne sont pas prioritaires pour entrer dans la course reportée. • Quand une course est renvoyée, les raseteurs invités doivent être les mêmes qu'auparavant (sauf blessure ou invitation ce jour-là dans une autre piste). Dans ce cas, ils peuvent être remplacés par un raseteur du même groupe. Le coefficient appliqué est celui du jour du report de la course. Dans le cas où les courses sont reportées à des dates

	<p>différentes, les raseurs invités à une de ces courses ne sont pas prioritaires pour faire les entrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité des entrants : <ul style="list-style-type: none"> o Trophée des As : groupe 1, puis groupe 2, puis groupe 3 o Trophée Honneur : groupe 2, groupe 3, groupe 1 o Trophée Avenir : groupe 3, groupe 2, groupe 1 o Dans les 3 cas, si les prétendants à l'entrée sont du même groupe, c'est leur classement qui détermine l'ordre d'entrée. Les mieux classés sont prioritaires. o L'entrée des raseurs se fait en fonction des raseurs invités puis des raseurs les mieux classés.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 26
Décision	L'Article 242 – Règles de participation des raseurs est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Mise à jour de l'Annexe 5 et des articles 142 et 152 du règlement sportif
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Mail aux Présidents de course + délégués de courses + Organisateurs

Sujet N°3	Choix du candidat pour l'organisation du Congrès FFCC les 08 et 09 Mars 2025 : Présentation et Vote
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Un appel à candidatures a été lancé quant à l'organisation du Congrès 2025.</p> <p>La Région OCCITANIE - HERAULT était l'organisatrice du Congrès 2024, la Région PACA est préconisée pour l'organisation du Congrès 2025</p> <p><u>Candidatures reçues</u> : Saint Martin de Crau - Mouriès – Châteaurenard - Eyguières</p> <p>Après présentation, sur vidéo projecteur, des projets de candidatures le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix des candidats (vote à bulletin secret)</p> <p style="text-align: center;">SAINT MARTIN DE CRAU – C T Lou Craven</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 4
Proposition de Délibération	MOURIES – C T Mourièsen / La Ville
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 15
Proposition de Délibération	CHATEAURENARD – U T Châteaurenardaise / T A Châteaurenardaise
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 3

Proposition de Délibération	EYGUIERES – C T La Bouvine
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 3
Décision	Avec 1 bulletin blanc, 4 bulletins pour Saint Martin de Crau, 15 bulletins pour Mouriès, 3 bulletins pour Châteaurenard et 3 bulletins pour Eyguières : La candidature retenue pour l'organisation du Congrès FFCC les 08 et 09 Mars 2025 est : MOURIES

Actions à mettre en place	Courrier de remerciements aux candidats non retenus + courrier à la ville de Mouriès
Délai de mise en place	Semaine 45
Qui contribue	La Secrétaire Karine ROUX
Comment on communique	Site FFCC + Courriers aux organisateurs

Sujet N°4	Contrôle URSSAF Languedoc Roussillon de la FFCC le 21 Novembre 2024
Proposition à l'initiative de	URSSAF LR
Proposition de délibération	<p>Un contrôle de l'application des législatives relatives aux cotisations, contributions et taxes obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023 aura lieu le 19 novembre à partir de 9h00 à la FFCC.</p> <p>Demande de mise à disposition de tous les documents nécessaires à la vérification notamment sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents sociaux - Documents comptables et financiers - Documents administratifs et Juridiques <p>Le Cabinet comptable BONNIOL Conseil de la fédération se tiendra à la disposition du contrôleur URSSAF</p>
Pas de Délibération	CONTRE : /
	ABSTENTION : /
	POUR : /
Pas de Décision	Ce sujet est présenté à titre d'information et n'appelle pas au vote les élus(es) du Comité Directeur
Actions à mettre en place	Contact avec notre cabinet comptable et Préparation de divers documents
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ Salariée FFCC Elsa MATTEONI
Comment on communique	RAS

Sujet N°5	Assemblée Générale Extraordinaire FFCC le 21 Novembre 2024 à Saint Gilles : Ordre du Jour et Organisation – Présentation et Approbation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<p><u>Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est ainsi arrêté :</u></p> <p>19h : Accueil des licenciés et émargements des feuilles de présence</p> <p>20h : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Monsieur le Président de la FFCC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du Comité Directeur, ▪ Modifications statutaires de la FFCC, ▪ Modifications du Règlement Intérieur et du Règlement disciplinaire de la FFCC ▪ Pouvoirs ▪ Questions diverses. <p>le Président Nicolas TRIOL présente l'organisation et l'ordre du jour de l'AGE du 21 Novembre 2024.</p> <p>Après discussions et échanges, les élus(es) du comité directeur l'approuvent</p>
Délibération	CONTRE : /
	ABSTENTION : /
	POUR : 26
Décision	L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire FFCC du 21 Novembre 2024 est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Convocation des licenciés par courrier et mail
Délai de mise en place	Semaine 45

Qui contribue	La secrétaire Karine Roux
Comment on communique	Site FFCC
Sujet N°6	Renouvellement Agrément FFCC et Assemblées Générales Extraordinaires prévues les 21 Novembre et 09 Décembre 2024 pour modifications statutaires demandées par le Ministère des Sports - Présentation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<p>Dans le cadre du renouvellement de notre agrément FFCC le Ministère des Sports a exigé que des nouvelles modifications soient apportées à nos règlements avant le 31 Décembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statuts - Règlement Intérieur - Règlement Disciplinaire <p>Des projets de modifications de ces règlements ont été présentés sur écran lors du Comité Directeur. Ils sont communiqués en pièce jointe et publiés avec le PV du Comité Directeur.</p> <p>Ils seront présentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 21 novembre à Saint Gilles pour validation.</p> <p>Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, une 2^{ème} AGE se tiendra avec le même ordre du jour le 09 Décembre à Saint Gilles et statuera sans condition de quorum.</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 26 Toutes les modifications statutaires, du règlement Intérieur et du Règlement Disciplinaire sont annexées en pièces jointe avec le PV du Comité Directeur
Décision	Les AGE prévues les 21 Novembre et 09 Décembre 2024 sont : Approuvées à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Convocations aux licenciés
Délai de mise en place	immédiat
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL/ La secrétaire Karine ROUX
Comment on communique	Site FFCC

Sujet N°7	Elections Fédérales prévues le 9 Décembre 2024 à Saint Gilles - Présentation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<p>L'Assemblée Générale Elective de la FFCC était initialement prévue le 09 décembre 2024.</p> <p>A la suite des deux nouvelles Assemblées Générales Extraordinaires pour modifications statutaires prévues les 21 novembre et 09 décembre, avec des modifications concernant les conditions des prochaines élections et les conditions de constitution des listes, il est absolument obligatoire de décaler les élections.</p> <p>Il est proposé aux élus (es) du Comité Directeur de décaler l'Assemblée Générale Elective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt des listes à la Fédération au 10 Décembre 2024 - Assemblée Générale Elective au 10 Janvier 2025
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 25
Décision	La date du 10 Janvier pour Assemblée Générale Elective est : Approuvée à l'Unanimité
Action à mettre en place	Préparer les AGE et Assemblée Générale le 10 Janvier 2025 (Commission Electorale)
Délai de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ La Secrétaire Karine ROUX
Comment on communique	Communiqué aux licenciés

Sujet N°8	Echanges sur sujets divers
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Préparation du Calendrier Courses 2025</u> <p>Actuellement la commission Calendrier s'est réunie 4 fois et a travaillé sur les courses aux AS et les courses de Ligue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 dimanches avec 3 courses aux AS - 136 courses de Ligue sont prévues au calendrier - 13 Journées à plus de 8 courses - 5 semaines à plus de 40 courses <p>Les cas non conformes aux règles fixées par le Comité Directeur en 2022 seront arbitrés lors du Comité Directeur de décembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Commission Sportive/Ecoles</u> <p>Elle se réunira le Mardi 05 novembre avec à l'Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la montée des élèves raseurs en Ligue - les stagiaires en courses Avenir - Sujets divers <p>On devrait se retrouver avec le même effectif de stagiaires que l'année 2024</p> <p>En l'absence de la journée Raseurs de demain à Méjanas, la commission souhaiterait organiser une course de taureaux emboulés à Pérols pour évaluer les élèves d'écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Candidature au poste occupé auparavant par Cyril GARCIA</u> <p>A la suite de la démission et du départ de Cyril Garcia CTS I, une réflexion est à mener sur l'organisation générale de la FFCC et sur le futur statut et les missions du poste de CTS</p> <p>Afin de lancer l'appel à candidatures pour le poste, début décembre un cahier des charges va être préparé avec les élus du Bureau, après consultation du Président de la commission Sportive/ Ecoles et du Président de l'Association des écoles de raseurs FFCC.</p> <p>Ces sujets sont présentés à titre d'information et n'appellent pas aux votes, à ce stade les élus(es) du Comité Directeur.</p>
Pas de Délibération	CONTRE : /
Pas de Décision	ABSTENTION : /
Qui contribue	POUR : /
Comment on communique	RAS
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL
Comment on communique	Pas dans l'immédiat

Le Président Nicolas TRIOL clôt la séance à 20h40

La Secrétaire Générale FFCC
Marie José QUEREL

